

**PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL EN VUE DES
ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE D'ENTREPRISE
ET DES DELEGUES DU PERSONNEL
AU SEIN DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE (groupe)
astek**

**Avenant au Protocole du 16 septembre 2010
Modification du Calendrier Electoral**

L'article 9 du protocole d'accord préélectoral est modifié comme suit :

ARTICLE 9 – PREMIER TOUR DU SCRUTIN POUR LES DEUX ÉLECTIONS

Tant pour les élections des membres des Comités d'Etablissement que pour celles des Délégués du Personnel, le premier tour du scrutin aura lieu :

22 novembre 2010 de 09 heures à 16 heures

Les autres dispositions de cet article restent inchangées.

L'article 10 du protocole d'accord préélectoral est modifié comme suit :

ARTICLE 10 – DEUXIEME TOUR DU SCRUTIN POUR LES DEUX ELECTIONS

Tant pour l'élection des membres des Comités d'établissement que pour celles des Délégués du Personnel, le second tour n'a lieu que dans les situations suivantes appréciées, élection par élection :

- les syndicats n'ont pas présenté de liste ;
- les sièges n'ont pas tous été pourvus ;
- le quorum n'a pas été atteint (50% des électeurs ne se seraient pas valablement exprimés).

Si au moins une de ces situations se présente, le second tour aura lieu :

11 janvier 2011 entre 09 heures et 16 heures.

Les autres dispositions de cet article restent inchangées.

L'annexe 1 du présent avenant reprend les modifications apportées au calendrier des élections professionnelles.

Une copie du présent avenant sera transmise par la Direction aux différentes Inspections du Travail compétentes.

Conformément à l'article 4 de l'accord national du 15 septembre 2005 portant création de l'Observatoire Paritaire de la Négociation Collective, étendu par arrêté du 23 mars 2006, publié le 7 avril 2006, le présent avenant sera déposé par courriel aux adresses suivantes : OPNC@syntec.fr et OPNC@cicf.fr

Faits à Boulogne-Billancourt, le

Pour la Direction

François Phulpin
Directeur Général (groupe) astek

Pour les organisations syndicales

La F3C CFDT

Fabienne DRAVERS
Fabrice GOURLAY

Le SICSTI-CFTC

Jean-Michel GARDE

La CFE - CGC

Olivier DESCILLEULS

ANNEXE 1 : Calendrier des élections 2010

Dates et éventuellement heures	Actions
20 septembre	Réception de la direction du tract d'appel à candidature de la part des organisations syndicales
27 septembre	Information des salariés sur le déroulement des élections (date du 1er tour, listes électorales...) et appel à candidature
22 octobre	Informations des salariés sur le report des dates des 1 ^{er} et 2 ^{ème} tours de scrutin (par mail et courrier)
25 octobre	Affichage des listes électorales, envoi de la note d'accompagnement du matériel électoral aux OS et remise aux OS des listes électorales
28 octobre	Date limite de contestation des listes électorales
D'un commun accord entre les signataires de l'avenant, la liste des candidats, les tracts électoraux ainsi que la note accompagnant le matériel de vote ne sont pas modifiés par le report des dates de scrutin. De ce fait, le planning initial concernant la réception des listes de candidats, des tracts électoraux et leur affichage n'est pas reporté dans ce nouveau calendrier. : - 11 octobre - 11h00 : Réception de la liste des candidats + des tracts électoraux + du nom du (des) délégué(s) habilité(s) à observer le déroulement du scrutin - 12 octobre - 18h00 : Affichage de la liste des candidats + réception des observations des organisations syndicales sur la note accompagnant le matériel de vote	
04 novembre	Envoi du matériel de vote par correspondance (si présence de candidat(s))
05 novembre	Proposition de composition des bureaux de vote par les organisations syndicales
10 novembre	Composition des bureaux de vote par la direction si étape précédente non validée
22 novembre - de 9h00 à 16h00	1er tour des élections
22 novembre - dès 16h00	Ouverture de la boîte postale
23 novembre	Affichage des résultats
24 novembre	Envoi des résultats à l'Inspection du Travail si pas de 2nd tour

Le cas échéant :

24 novembre	Informations des électeurs sur l'organisation d'un second tour et appel à candidature
30 novembre - 12h00	Réception de la liste des candidats + des tracts électoraux + du nom du (des) délégué(s) habilité(s) à observer le déroulement du scrutin
1er décembre - 18h00	Affichage de la liste des candidats + réception des observations des organisations syndicales sur la note accompagnant le matériel de vote
20 décembre	Envoi du matériel de vote par correspondance (si présence de candidat(s))
21 décembre	Proposition de composition des bureaux de vote par les organisations syndicales

04 janvier 2011	Composition des bureaux de vote par la direction si étape précédente non validée
11 janvier 2011 – 14h00	Retour des votes par correspondance
11 janvier 2011 - de 9h00 à 16h00	2nd tour des élections
11 janvier 2011 - dès 16h00	Ouverture de la boîte postale
12 janvier 2011	Affichage des résultats
13 janvier	Envoi des résultats à l'Inspection du Travail